



COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal

du samedi 21 mars 2026 à 9 h

L'an deux mille vingt six et le 21 du mois de mars, à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de **La Bastide de Sérou**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain METGE, le plus âgé des membres du conseil

Présents : Aubert Benoit, Camille Bréart, Aurélie Brosset, Isabelle Carbonne Lledo, Benoît Colomer, Cécile Fenaroli, Vanessa Joannesse, Lucie Mato, Ludovic Mazières, Alain Metge, Julien Paulhiac, Christophe Pillon, Nicolas Ponceau et Thierry Pros

Absent ayant donné procuration : Claudia Ruanlt (à Julien Paulhiac)

Monsieur Alain Metge ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Cécile Fenaroli** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur Alain Metge propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10/02/2026 :

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Délibérations**

1) **Election du maire**

Présidence de l'assemblée : Monsieur Alain METGE, le plus âgé des membres du conseil

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et une procuration et constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné trois assesseurs : Mme Isabelle CARBONNE LLEDO, Mme Vanessa JOANNESSE et M. Julien PAULHIAC

M. Christophe PILLON et Thierry PROS se sont portés candidats.

Résultats du premier tour de scrutin :

nombre de votants : 15
nombre de suffrages blancs : 0
nombre de suffrages exprimés 15
Majorité absolue 8.

M. Christophe PILLON : 12 voix
M. Thierry PROS : 3 voix

M. Christophe PILLON a été élu à l'unanimité, proclamé maire et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire

2) Détermination du nombre d'adjoints

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de quatre adjoints (correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal)

Le Conseil Municipal a fixé à quatre (4) le nombre des adjoints au Maire de la commune

VOTE : Pour = 13 ; Contre = 0 ; Abstention = 2

3) Candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Une seule liste a été déposée :

Cécile Fenaroli – Ludovic Mazières – Lucie Mato – Benoît Colomer

Résultats du premier tour de scrutin :

nombre de votants : 15

nombre de suffrage blancs : 3

nombre de suffrages exprimés 12

Majorité absolue 8.

Ont été élus :

1er adjointe : Cécile Fenaroli

2ème adjoint : Ludovic Mazières

3ème adjoint : Lucie Mato

4ème adjoint : Benoît Colomer

4) Lecture et remise de la charte de l' élu local à chaque conseiller

5) Délégations consenties au maire par le conseil municipal

L'assemblée délibérante donne délégation pour les Articles 1 à 19 et 23 à 30

VOTE : Pour = 12 ; Contre = 0 ; Abstention = 3

6) Création de 5 commissions

1. Administration – Finances – Ressources

- Budget, finances, fiscalité
- Ressources humaines et relations avec les agents
- Animation des agents administratifs
- Affaires générales, juridique
- Intercommunalité

2. Travaux – Aménagement – Voirie

- Voirie, chemins, éclairage public
- Bâtiments communaux, équipements
- Urbanisme (PLU, permis, cadre bâti)
- Sécurité
- Animation des agents techniques

3. Cadre de vie – Environnement

- Espaces verts, propreté
- Environnement, eau, déchets
- Sobriété énergétique, projets de transition
- Mobilités douces
- Patrimoine

4. Vie locale – Solidarités – Education – Sports & santé – Vie associative – Animation

- Action sociale, lien intergénérationnel
- EHPAD
- Ecole, enfance, jeunesse
- Relations avec les associations, subventions
- Marchés
- Culture
- Relations avec 117 animation jeunes
- Lien avec les communes voisines

5. Communication – Participation – Attractivité - Tourisme

- Information municipale, le Bastidien, site internet, réseaux sociaux
- Intramuros
- Démocratie participative, réunions publiques
- Accueil des nouveau habitants, image de la commune
- Dialogue avec les habitants
- Cérémonies citoyennes (mariage, naissance, diplôme, centenaire,...)
- Mise en valeur des citoyens
- Relations avec le golf
- Tourisme

La désignation des membres sera voté à la prochaine séance.

7) Désignation des délégués dans les différentes instances

• Communauté de communes Couserans Pyrénées

Christophe PILLON et Cécile FENAROLI

• Appel d'offres

Titulaires :

Mme Cécile FENAROLI
Mme Lucie MATO
M. Alain METGE

Suppléants :

M. Ludovic MAZIÈRES
M. Aubert BENOIT
M. Thierry PROS

• Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA)

Titulaire : Mme Lucie MATO
Suppléant : M. Nicolas PONCEAU

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**
 1. Benoît COLOMER
 2. Nicolas PONCEAU
 3. Vanessa JOANNESSE
 4. Aurélie BROSSET

- **Syndicat départemental de l'énergie (SDE09) :**

Titulaire : Aubert BENOIT
Suppléant : Benoît COLOMER

- **Forêt indivise LBS/Montagne :**
 1. Ludovic MAZIÈRES
 2. Lucie MATO
 3. Christophe PILLON

- **SIVE :**

Titulaire : Cécile FENAROLI
Suppléant : Claudia RUANLT

- **Syndicat de l'Artillac :**

Titulaire : Ludovic MAZIÈRES
Suppléant : Nicolas PONCEAU

- **Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze :**

Ludovic MAZIÈRES

- **Filhet :**
 1. Ludovic MAZIÈRES
 2. Benoît COLOMER
 3. Camille BRÉART

- **Communes forestières :**

Ludovic MAZIÈRES

- **ASL (Association Syndicale Libre) du Qué :**

Titulaire : Christophe PILLON
Suppléant : Ludovic MAZIÈRES

- **Bastides d'Ariège : 1 élu**

Aubert BENOIT

- **Commission sécurité ERP : 1 titulaire + 1 suppléant**

Titulaire : Aubert BENOIT
Suppléant : Aurélie BROSSET

- **CNAS :**
Christophe PILLON
- **Correspondant Défense :**
Benoît COLOMER
- **Association « Marc et Montmija » :**
Christophe PILLON
- **Société Coopérative Intérêt Collectif Ariège Energie Bois Forêt (SCIC) :**
Aubert BENOIT
- **Référent Ambroisie et Moustique tigre :**
Lucie MATO
- **Sécurité routière :**
Nicolas PONCEAU
- **Association « Moulin de la Molo Porto » : 1 titulaire + 1 suppléant**
Titulaire : Aubert BENOIT
Suppléant : Julien PAULHIAC

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 10 h 30.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou

